

<https://pierre-alainmillet.fr/un-hebergement-informatique-public>



conseil métropolitain du 29 Juin 2015

un hébergement informatique public mutualisé ?

- Interventions - Conseil métropolitain du Grand Lyon -

Date de mise en ligne : lundi 29 juin 2015

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Cette délibération pour l'infogérance de notre infrastructure informatique est dans la continuité de l'existant, en prenant en compte l'intégration des services du conseil général, et la progression des usages numériques. Ces métiers très techniques, avec une grande diversité de systèmes (on pourrait dire qu'on trouve tout le sicob a la métropole), avec des exigences fortes en terme d'horaires, font appel à des compétences qui ne peuvent s'organiser qu'à grande échelle.

Il faut bien mesurer la criticité de ces systèmes en ayant en tête les attaques nombreuses qu'ont subi des systèmes informatiques. Les plus célèbres étant celle de TV5 il y a quelques semaines, ou celles dont tout le monde parle quand il s'agit d'un grand acteur US de la défense ou du web, mais qui ne doivent pas cacher celles dont on parle moins et qui sont pourtant nombreuses même si elles sont souvent moins spectaculaires, sur les collectivités locales.

Les évolutions technologiques récentes autour de la virtualisation et de la centralisation de l'hébergement créent de nouvelles conditions pour la performance et la sécurité de ces systèmes.

Un projet est en discussion avec différents acteurs publics dont la métropole pour un centre d'hébergement public qui pourrait modifier les conditions d'exploitation de nos systèmes et donc les prestations de ce contrat.

Ce projet avec la région, les communes, d'autres acteurs publics, pourrait rendre pertinent une structure publique pour certaines des prestations évoquées.

Les idéologues me répondront que le privé est toujours meilleur que le public. Permettez moi de donner un exemple récent qui montre que rien n'est simple, et que le pragmatisme peut conduire à constater le contraire.

Le 1 mai au matin, une attaque contre les serveurs de messagerie du SITIV, syndicat intercommunal, a rapidement conduit au blocage des systèmes. La veille, un fonctionnaire d'une commune, avait consulté sa messagerie professionnelle à partir d'un cybercafé de son lieu de vacances en Asie. Le poste était certainement infecté par un virus qui a tracé son mot de passe. Et c'est donc un 1er mai que les ingénieurs systèmes du SITIV, alertés par les SMS des systèmes d'alerte, sont intervenus pour bloquer l'attaque en quelques heures et remettre en sécurité les serveurs. Les 6000 usagers n'ont rien vu de cette attaque. C'était le 1er mai, jour de lutte des travailleurs pour leurs droits et le service public a fait la démonstration de son efficacité.

Cette anecdote nous montre que sur ces technologies, un projet de centre d'hébergement public mutualisé peut être pertinent. Pouvez-vous nous dire s'il avance et s'il aurait des impacts sur ce marché ?

Cela me permet de répondre à notre collègue de l'UDI qui souhaitait développer la mutualisation des ressources informatiques avec les communes, le syndicat inter-communal est une solution efficace qui permet à chaque ville de mutualiser en conservant une réelle maîtrise d'ouvrage. Je l'invite à prendre contact avec la présidente du SITIV.

Je signale au passage une coquille de rédaction, puisque ce marché annuel est bien sur renouvelable 4 fois et pas 4 fois par an.